

Pierre-Yves BOURNAZEL

Conseiller de Paris
Conseiller régional d'Ile-de-France
Président du groupe UMP du 18ème
Chargé du Grand Paris à l'UMP

Paris, le 20 mai 2011

Madame le Maire,

Par courrier du 16 mars 2011, j'ai pris la liberté d'attirer votre attention sur un bâtiment de la Goutte d'Or qui pourrait être détruit sur le fondement d'un permis de démolir dont la légalité est contestée devant le Tribunal administratif de Paris par le Collectif Cavé Goutte d'Or. Ce collectif étaye son argumentation sur la non consultation du Conseil Municipal, d'une part, et sur de « nombreuses fausses déclarations » que contiendrait la demande de permis, d'autre part.

À titre d'exemple, je signalais le fait que les riverains contestaient « la fragilité du sous-sol due à la présence de nombreuses carrières », invoquée par la SEMAVIP dans les déclarations faites à l'appui de sa demande de permis de démolir.

Depuis, il s'avère qu'une expertise géotechnique est venue confirmer la position du collectif de riverains. Selon cette expertise, dont je vous transmets une copie en annexe, établie par le Groupe Ingénierie Europe GINGER CEBTP, le secteur est caractérisé par « l'absence de tout indice de carrière ».

Cette expertise met également en lumière un risque pour les bâtiments voisins. La démolition de l'immeuble dont l'emprise au sol et en fondations est considérable, (immeuble par ailleurs situé en angle inférieur d'un îlot de bâtiments anciens, au bas de la pente Est de la Butte Montmartre) déstabiliserait l'ensemble, et mettrait ainsi en danger le bâti existant.

Cette situation exige un devoir de précaution. Compte tenu des éléments relatifs à l'instruction de la demande de permis, Monsieur DELANOË en Conseil d'arrondissement en 2006 expliquait que la démolition n'était « pas souhaitée », « eu égard à la qualité architecturale de l'ensemble immobilier, notamment sur la partie donnant rue Cavé ». Je pense donc qu'il y a matière à retrait du permis.

.../....

Cela présenterait également l'avantage de respecter la position de la Commission du Vieux Paris qui, dans un vœu du 15 septembre 2010, a demandé un temps d'arrêt dans les démolitions en cours dans le secteur Château Rouge au motif que ces démolitions étaient « beaucoup plus nombreuses que ne le prévoyaient les plans initiaux ».

Je vous prie de croire Madame le Maire à mes respectueux hommages.



Pierre-Yves BOURNAZEL